



ECOBIOM

Une approche socio-économique et environnementale de l'offre de biomasse ligno-cellulosique Projet ANR-05-PNRB-BIOE-18

Volet 2

Condition d'une mobilisation accrue de la ressource forestière

Livrable n°13-3

Etude des motivations et blocages à la mise en vente de bois des propriétaires forestiers

(phase 9.1.1 et lien avec phase 5)

Date : Janvier 2008

Coordination du projet : Elisabeth Le Net – FCBA

Responsable volet 2 : Elisabeth Le Net – FCBA

Rédacteur :

ABS Conseil – Marc Valenzisi

Diffusion externe

**Etude des motivations et blocages
à la mise en vente de bois
des propriétaires forestiers**

*RAPPORT D'AUDIT
PATRIMONIAL*

Janvier 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
A) Rappel du contexte	5
B) L'audit patrimonial	6
1) <i>Une démarche de co-expertise</i>	6
2) <i>La grille d'entretien dans l'audit patrimonial</i>	6
3) <i>Quels résultats attendre d'un audit patrimonial?</i>	7
C) Méthodologie et déroulement.....	8
1) <i>Rappel des objectifs</i>	8
2) <i>Méthodologie : vue d'ensemble</i>	8
3) <i>Construction du panel d'enquête</i>	9
4) <i>Déroulement</i>	11
PREMIERE PARTIE : IDENTIFICATION DE LA SITUATION, DES ACTEURS ET DES PROBLEMES	12
I. Le propriétaire forestier et la mobilisation du bois	13
A) Récolter et vendre du bois : pourquoi, comment, quand?.....	13
1) <i>Logique centrée sur la forêt, ou logique externe à la forêt : les propriétaires forestiers en situation d'arbitrage</i>	13
2) <i>Messages forts, signaux faibles : le propriétaire forestier intégrateur de multiples sources d'informations</i>	15
3) <i>La mobilisation des bois en forêts privées: au delà des choix individuels, des déterminants liés aux filières et aux territoires</i>	16
B) Eléments d'une typologie des propriétaires forestiers.....	16
1) <i>La surface forestière</i>	17
4) <i>La culture forestière</i>	17
5) <i>Résidents et non-résidents</i>	18
6) <i>Gestion individuelle ou groupement forestier</i>	18
7) <i>Les traditions forestières locales</i>	18
8) <i>Insertion sociale des propriétaires et enjeux identitaires</i>	18
9) <i>L'âge du propriétaire</i>	19
II. La problématique bois énergie du point de vue des acteurs forestiers	20
A) Eléments de cadrage	20
1) <i>Le gisement de biomasse forestière : une ressource segmentée dont l'évaluation est difficile</i>	20
2) <i>Un point reconnu par la majorité des acteurs : l'interdépendance entre la question du bois énergie et celle de la mobilisation du bois en général</i>	22
3) <i>Une approche presque toujours posée en termes économiques</i>	23
4) <i>Un point négligé par les acteurs des filières : le lien entre choix sylvicoles, bois énergie et multifonctionnalité des forêts</i>	23
B) Les propriétaires et le bois énergie : deux profils opposés	24
1) <i>Les propriétaires impliqués dans la gestion de leur forêt</i>	24
2) <i>Les propriétaires peu ou pas impliqués</i>	25
DEUXIEME PARTIE : DIAGNOSTIC DE L'ACTION ENGAGEE	26
I. Autour de la mobilisation du bois, un système d'acteurs particulièrement complexe	27
A) La mobilisation du bois, résultante d'actions entreprises dans des domaines variés.....	27

B)	Les filières, les propriétaires, la puissance publique : trois logiques en action...	28
II.	Malgré les efforts consentis de part et d'autre, le diagnostic des acteurs est globalement mitigé	29
A)	Constat n°1 : une impuissance à contrecarrer des évolutions peu satisfaisantes	29
B)	Constat n°2 : l'amont et l'aval de la filière enfermés dans des jeux « perdant-perdant »	30
III.	Les acteurs de la forêt et du bois en quête d'un nouveau modèle	31
A)	La recherche d'accords et de jeux gagnant-gagnant	32
1)	<i>Au sein des filières</i>	32
2)	<i>Au sein des territoires</i>	32
B)	Des démarches encore ponctuelles, qui suscitent de nombreux espoirs	33
TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVE		34
I.	Un exercice de prospective : pourquoi et comment ?	35
II.	Synthèse des scénarios	35
A)	Préambule méthodologique	35
B)	Les horizons spatio-temporels	36
C)	Le scénario tendanciel	36
1)	<i>Rien ne change vraiment dans la mobilisation du bois...</i>	36
2)	<i>... Même si la montée en puissance du bois énergie confère un certain dynamisme en forêt.</i>	37
D)	Le scénario négatif : l'absence de projet commun entre filières et détenteurs de la ressource en bois engendre à long terme des conséquences désastreuses	38
E)	Le scénario positif : forestiers et utilisateurs de bois développent des stratégies communes pour la valorisation de la ressource forestière	38
III.	Conclusion	39
A)	Les enjeux	39
B)	Les menaces	40
C)	Les atouts	40
QUATRIEME PARTIE : PROPOSITIONS D' ACTIONS		41
I.	Exigences qualité	42
A)	Exigence 1 : Mobiliser plus, mais pas n'importe comment !	42
B)	Exigence 2 : Un soutien de la société à la forêt privée dans le cadre d'un « contrat »	42
C)	Exigence 3 : Faire du bois énergie un facteur de développement durable des territoires	43
II.	Les propositions d'action des acteurs auditionnés	44
A)	Actions centrées sur les motivations individuelles des propriétaires	44
B)	Actions pour favoriser l'émergence de projets collectifs	44
C)	Autres propositions	45
III.	Conclusion : combiner deux types d'approches complémentaires pour inciter à la vente de bois	45
A)	Les approches centrées sur les motivations individuelles des propriétaires	45
1)	<i>En quoi consistent-t-elles ?</i>	45
2)	<i>Intérêts et limites</i>	45
3)	<i>Propositions / perspectives</i>	46
B)	Les approches multi-acteurs au niveau d'un territoire	47
1)	<i>En quoi consistent-t-elles ?</i>	47
2)	<i>Intérêts et limites</i>	47
3)	<i>Propositions / perspectives</i>	49

A) *Rappel du contexte*

Le projet de recherche ECOBIOM, dédié à une approche socio-économique et environnementale de l'offre de biomasse cellulosique, s'inscrit dans le cadre du Programme National de Recherche Bioénergies. Il associe plusieurs partenaires, dont l'Afocel/FCBA, l'INRA, le GIE ARVALIS/ONIDOL, l'UCFF, l'ONF et le CNRS.

Ce programme vise à mettre en place les outils nécessaires pour définir les conditions d'approvisionnement économiquement pérennes et adéquates de biomasse agricole et forestière aux besoins des process de production de bioénergies.

Il existe de nombreuses ressources lignocellulosiques telles que les coproduits de l'agriculture (pailles), les cultures annuelles (triticale), les cultures pérennes à récolte annuelle (miscanthus) ou pluri-annuelle (Taillis à Courte Rotation, ou TCR) et le bois (dont les coproduits de la récolte de bois d'oeuvre et d'industrie).

La compréhension fine et la modélisation des facteurs influant sur cette offre de biomasse constituent un volet important du programme de recherche.

En tant que producteurs ou détenteurs de la ressource, les agriculteurs et les forestiers apparaissent comme des acteurs décisifs des filières bioénergies. Il importe donc de mieux connaître les ressorts de leur engagement ou de leur non-engagement dans ce type de production. C'est dans cette optique que la réalisation de deux audits patrimoniaux a été confiée à AS Conseil, cabinet conseil spécialisé dans l'élaboration et l'accompagnement de projets complexes et multi-acteurs :

- ✓ **Etude des motivations et blocages à la mise en vente de bois des propriétaires forestiers**
- ✓ **Plantations de TCR de peupliers et d'eucalyptus pour la production de biomasse : Quelles perspectives de développement ? Quelle stratégie ?**

B) L'audit patrimonial

1) Une démarche de co-expertise

L'audit patrimonial **est une procédure d'écoute active des différents acteurs** concernés par une même question. Il repose fondamentalement sur l'idée que les acteurs qui vivent directement un problème peuvent contribuer de manière décisive à comprendre ce qui est en jeu dans ce problème, et à le résoudre de façon efficace.

A la différence des méthodes d'enquêtes traditionnelles, l'audit patrimonial n'a pas pour but premier de recueillir des opinions ou de mesurer des attitudes, mais de **construire une réflexion stratégique**. Les personnes auditionnées ne sont pas placées dans la posture passive de sujets dont on s'efforce d'extraire des informations et des opinions, mais dans la posture active d'experts du problème auquel ils sont confrontés.

La richesse et l'intérêt stratégique de cette démarche de co-expertise tient à la gamme des interlocuteurs retenus :

- Acteurs concernés ou impliqués par des dimensions différentes du problème,
- A différents niveaux d'action ou de responsabilité (du niveau local à un niveau plus global : régional, voire national)

2) La grille d'entretien dans l'audit patrimonial

Au-delà de sa situation personnelle, chaque personne auditionnée est invitée à livrer son analyse sur le problème (ici : la question de la mobilisation des bois en forêt privée, et de façon plus spécifique la question du bois énergie), au cours d'un entretien approfondi. Cette démarche de réflexion est guidée par l'auditeur patrimonial suivant une **grille d'analyse stratégique à 4 registres, dite grille IDPA** :

- Identification de la situation, des acteurs et des problèmes,
- Diagnostic de l'action engagée,
- Prospective des problèmes et des réponses,
- Propositions d'Actions.

L'équipe d'audit patrimonial réalise les entretiens et leur intégration en suivant un cadre déontologique strict :

- Au début de chaque entretien, l'auditeur patrimonial fournit en toute transparence les éléments nécessaires pour situer le cadre de l'entretien,

notamment : quel est le thème de l'audit patrimonial, qui en est le commanditaire, et quel est l'objectif poursuivi par l'étude.

- L'auditeur patrimonial garantit personnellement à chaque personne interviewée la confidentialité des propos tenus pendant l'entretien (ou plus exactement leur anonymat).
- Les propos tenus en entretien n'engagent ni la personne auditionnée ni le commanditaire de l'audit dans une obligation d'agir.
- L'équipe d'audit assume la responsabilité de l'intégration des entretiens.
- Le rapport d'audit patrimonial est géré sur le plan de la diffusion ou de la confidentialité par le seul commanditaire de l'audit.

3) Quels résultats attendre d'un audit patrimonial?

Les entretiens d'audit patrimonial donnent lieu à un travail d'analyse et d'intégration, lui-même structuré par la grille d'analyse stratégique dite IDPA (présentée plus haut).

Les principaux résultats de ce travail de confrontation/intégration sont :

- ✓ **Une description et une analyse du problème intégrant les points de vue des différents acteurs concernés.** Le rapport d'audit fait notamment ressortir :
 - les points partagés par tous les acteurs rencontrés,
 - ceux qui ne sont identifiés que par une minorité de personnes (voire une seule personne),
 - et ceux qui font l'objet d'analyses contradictoires.
- ✓ **Le recueil d'éléments stratégiques essentiels pour conduire une action efficace :**
 - Compréhension fine des ressorts de l'engagement des acteurs,
 - Prise en compte des jeux relationnels au sein des systèmes d'acteurs.
- ✓ **Des pistes pour l'action :**
 - Les conditions et moyens à réunir pour susciter l'implication des différents acteurs,
 - Une mise en lumière de possibles « jeux à somme positive ».

C) *Méthodologie et déroulement*

1) *Rappel des objectifs*

L'audit patrimonial proposé par AS Conseil vise à préciser **les conditions et moyens d'une meilleure mobilisation des bois en forêt privée**. De manière plus spécifique, les résultats attendus de l'étude concernent :

- ✓ L'identification des motivations et des blocages à la mise en vente de bois,
- ✓ L'élaboration d'une typologie des propriétaires suivant leurs caractéristiques et leurs comportements de vente,
- ✓ L'identification des leviers d'action et échelles d'action pertinentes.

2) *Méthodologie : vue d'ensemble*

Trois régions sont retenues pour cet audit patrimonial

- Midi-Pyrénées,
- Rhône-Alpes,
- Champagne-Ardennes.

Au sein de chaque région, 10 personnes sont auditionnées suivant les principes méthodologiques et déontologiques de l'audit patrimonial. Ces 10 personnes – dont au moins 5 propriétaires forestiers – sont sélectionnées de façon à garantir le plus large éventail de points de vue et d'éléments de réflexion sur la thématique de la mobilisation des bois en forêt privée.

L'expertise de chaque personne auditionnée est sollicitée sur le thème suivant :
« **Conditions et moyens d'une meilleure mobilisation des bois en forêt privée** »

La grille d'entretien comprend 4 registres :

- Identification de la situation, des acteurs et des problèmes,
- Diagnostic de l'action engagée,
- Prospective,
- Propositions d'actions.

L'intégration de l'ensemble des résultats se fait suivant cette même grille.

3) Construction du panel d'enquête

Le choix des interlocuteurs s'est fait en concertation avec le comité de pilotage de l'étude.

Il est à souligner que, l'audit patrimonial étant une démarche qualitative, on ne vise pas une représentativité statistique de l'échantillon. C'est la diversité des points de vue et expertises recueillis qui est le meilleur garant de la fiabilité des résultats. Il est admis qu'avec ce type d'enquête, sur des sujets relativement simples, des résultats significatifs peuvent être obtenus à partir d'un échantillon d'une trentaine de personnes judicieusement choisies.

Les choix retenus par le comité de pilotage sont les suivants :

- Répartition du panel : 10 personnes par région d'enquête ;
- Au sein de chaque région :
 - ✓ **50 % de propriétaires forestiers**; le choix est établi dans chaque région avec l'aide du CRPF. La sélection a obéi à deux principes :
 - Assurer une bonne diversité de l'échantillon (en termes de surface, de types de peuplements forestiers, d'implication ou non des propriétaires dans des structures telles que coopératives, syndicats ou groupements forestiers, etc.)
 - Privilégier une ou deux « sondes » locales dans chaque région, éviter la dispersion géographique de l'échantillon.
 - ✓ **50 % d'acteurs de la filière forêt-bois** et du monde forestier (CRPF, coopératives, exploitants forestiers, communes forestières...); la liste des interlocuteurs est établie par le comité de pilotage, et éventuellement complétée ou modifiée à la marge par les consultants d'AS Conseil, en fonction des contacts fournis par les interlocuteurs rencontrés dans chaque région.

	Nombre de propriétaires rencontrés	Localisation
Rhône-Alpes	6	4 dans la Loire 2 en Ardèche
Champagne-Ardenne	5	2 dans la Marne 3 dans les Ardennes
Midi-Pyrénées	5	4 en Haute-Garonne 1 en Ariège

Tableau 1 : Localisation géographique des propriétaires forestiers auditionnés

Les superficies forestières couvrent toute la gamme allant des très petites propriétés (1,2 ha) aux propriétés de taille importante (jusqu'à 450 ha). L'échantillon contient, dans des proportions à peu près égales, des forêts à dominante feuillue et des forêts à dominante résineuse, ainsi qu'un populiculteur.

La liste des personnes auditionnées figure en annexe.

Deux remarques sur le panel de l'audit patrimonial

- Remarque 1

Malgré les efforts faits pour garantir une bonne diversité de l'échantillon des propriétaires forestiers, il est à souligner que ces derniers appartiennent tous à l'infime minorité des forestiers connus du CRPF.

Ce choix est loin d'être sans conséquence. Si l'on en croit l'analyse de certains responsables forestiers, mais également celle des propriétaires forestiers eux-mêmes, les forestiers « touchés » par le CRPF adoptent généralement des attitudes et des comportements par rapport à la gestion de leurs forêts, qui sont loin de refléter les attitudes et les comportements de gestion du propriétaire forestier moyen :

- Intérêt pour la forêt généralement développé ;
- Culture forestière, souvent nourrie de lectures (revues...) et de formations ;
- Volonté de gestion de leur forêt, le plus souvent dans une optique de production de bois d'oeuvre.

Les propriétaires rencontrés se décrivent souvent comme minoritaires sur leur territoire ; selon eux, leurs voisins ne partageraient pas leur vision de la forêt. Ils se vivent comme les seuls « gestionnaires » dans un environnement dominé par l'immobilisme.

- Remarque 2

Suivant les recommandations du comité de pilotage, le panel d'audit est centré sur la sphère forestière au sens strict : propriétaires, coopératives, exploitants forestiers, représentants des communes forestières et de l'ONF... Or, comme nous le verrons, la mobilisation des bois sur un territoire n'est pas qu'une affaire de forestiers; d'autres acteurs sont concernés et influents sur la problématique de la mobilisation des bois, en particulier les collectivités (des communes aux Régions en passant par les communautés de communes, les PNR, etc.) et le monde associatif (chasseurs, environnementalistes, etc.).

La réalisation d'entretiens auprès d'une gamme plus élargie d'acteurs des territoires forestiers permettrait donc un approfondissement des résultats de cet audit patrimonial.

4) Déroulement

Les entretiens se sont déroulés :

- Entre mai et juin 2007 pour Champagne-Ardennes
- Entre octobre et décembre 2007 pour Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées.

L'équipe d'audit était composée de :

- Thibaut Caillère, auditeur patrimonial junior (Champagne-Ardennes)
- Marc Valenzisi, auditeur patrimonial senior (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Champagne-Ardennes)

La durée moyenne des entretiens réalisés est de 1h40.

**PREMIERE PARTIE :
IDENTIFICATION DE LA
SITUATION, DES
ACTEURS ET DES
PROBLEMES**

I. Le propriétaire forestier et la mobilisation du bois

A) Récolter et vendre du bois : pourquoi, comment, quand?

1) *Logique centrée sur la forêt, ou logique externe à la forêt : les propriétaires forestiers en situation d'arbitrage*

Vendre... ou pas. Décider ou non d'effectuer une coupe, de vendre des bois. Pour le propriétaire forestier, qu'est-ce qui est en jeu dans un tel choix? Telle est la question que nous avons posée aux propriétaires forestiers eux-mêmes, mais également aux autres acteurs rencontrés, considérés comme de fins connaisseurs de la forêt privée.

Au-delà de la diversité des motifs invoqués, les décisions relatives à la récolte et à la vente de bois se rapportent essentiellement à deux grands ensembles de considérations:

Un premier type de considérations porte sur la forêt elle-même et sa gestion dans une optique d'amélioration du patrimoine forestier. L'approche est essentiellement sylvicole, et se base sur une analyse de l'évolution des peuplements. Le propriétaire décide par exemple d'intervenir dans sa forêt pour :

- récolter des bois mûrs,
- réaliser des travaux d'amélioration sylvicole (dépressage, éclaircies, élagage...),
- exploiter des peuplements suite à des problèmes sanitaires, à des dégâts de tempête, etc.

Le deuxième ensemble de considérations est plus disparate. Leur point commun réside dans le fait que **la décision d'intervenir (ou non) en forêt n'est pas directement liée à la forêt elle-même, mais à la prise en compte d'éléments extérieurs.**

- Un cas fréquemment cité est la vente de bois motivée par des besoins financiers variés, non liés à la gestion de la forêt : changer la voiture, marier un enfant, financer une hospitalisation... (exemples cités au cours des entretiens).
- Autre cas de figure : la perception d'une opportunité. Celle-ci peut être recherchée activement par le propriétaire: ce dernier suit l'évolution des prix et se décide à vendre lorsqu'il sent que le marché devient favorable. Mais l'opportunité peut aussi prendre la forme d'une proposition inattendue faite par un exploitant forestier.

	Logique centrée sur la forêt	Logique externe à la forêt
Objectif général	✓ Gérer et améliorer un patrimoine	✓ Maximiser les profits
Motivation première de la vente	✓ Réalisation de travaux en fonction de l'évolution des peuplements	✓ Besoin financier du propriétaire ✓ Sentiment d'une opportunité
Type de travaux	✓ Récolte de bois mûrs, ✓ Amélioration sylvicole des peuplements (dépressage, éclaircies, élagage...), ✓ Intervention suite à problèmes particuliers (sanitaires, tempête...)	✓ Récolte, souvent par coupe rase
Affectation des bénéfices	✓ Réinvestis en tout ou partie dans la forêt	✓ Hors de la forêt
Implication du propriétaire dans les travaux	✓ Forte (planification, suivi des travaux, etc.)	✓ Généralement faible

Tableau 2 : Les deux logiques dominantes présidant à la récolte des bois en propriété privée

Il est tentant – et certains responsables auditionnés ne s'en privent pas – de voir dans cette dichotomie un premier élément de typologie des propriétaires forestiers. Les uns, centrant leur réflexion sur la forêt elle-même, la gèreraient avec la volonté d'en maintenir ou d'en améliorer le potentiel sylvicole, dans la perspective de la transmission d'un patrimoine ; les autres auraient une conception de la forêt comme « caisse d'épargne » ou « porte-monnaie ». En résumé, suivant ce raisonnement, **il y aurait d'un côté le propriétaire « sylviculteur », qui se veut au service de sa forêt, et d'un autre côté le propriétaire « épargnant », qui considère que la forêt doit être à son service.**

L'analyse fine des résultats de l'audit patrimonial conduit à nuancer ce point de vue.

- D'une part, les propriétaires rencontrés, souvent du type « gestionnaire forestier », intègrent également des éléments externes dans la gestion de leur forêt. La plupart reconnaissent par exemple qu'ils tiennent compte des cours du bois. La prise en compte du marché et de ses évolutions peut se traduire par une modification à la marge de leurs pratiques : avancer ou retarder de quelques années une coupe prévue, par exemple.

- D'autre part, à supposer que la catégorie « propriétaire épargnant » ait quelque consistance, qu'elle rende compte des comportements réels de certains forestiers, il convient de ne pas en faire une catégorie figée. Un des enjeux d'une meilleure mobilisation des bois, selon plusieurs responsables auditionnés (CRPF, coopératives), consiste justement à faire évoluer les propriétaires épargnants vers une attitude plus « gestionnaire ».

Il convient donc de considérer ces deux types de considérations (centrée sur la forêt vs centrée sur le propriétaire ou sur le marché) comme deux grandes polarités. Le propriétaire forestier combine ces deux logiques, dans des proportions variables selon les individus. Bien souvent, il vit une forme de tension entre leurs exigences contradictoires¹.

2) Messages forts, signaux faibles : le propriétaire forestier intégrateur de multiples sources d'informations

Les entretiens auprès des propriétaires forestiers montrent que la plupart d'entre eux intègrent dans leur réflexion des éléments concernant :

- **L'évolution des marchés et des filières,**
- **Les pratiques de l'exploitation forestière** : évaluation de leur impact sur les parcelles exploitées, qualité du travail...
- **La perception des enjeux locaux ou globaux liés à la forêt** : localement, les attentes ou exigences des chasseurs et des promeneurs; à un niveau plus global, l'épuisement des énergies fossiles ou le réchauffement climatique, même si le lien entre ces grandes problématiques et leurs choix sylvicoles n'est pas toujours explicité.

Certains propriétaires sont engagés dans une **recherche active d'informations** : lecture de revues forestière, journées de formation, conseils sollicités auprès d'un technicien de coopérative ou de CRPF, etc. Mais les messages forts délivrés par l'appareil de développement forestier (tendant à définir ce qu'est une bonne gestion forestière) ne sont pas les seuls éléments pris en compte par les propriétaires. Au niveau d'un territoire, il semble que ceux-ci intègrent toute une série de **signaux faibles, qui sont susceptibles d'infléchir leurs choix dans un sens ou dans un autre** : observations des coupes alentour, conversations portant sur des coupes récentes, les prix pratiqués, les dégâts éventuels dans les parcelles, etc. Il semble que chacun dispose de ses propres sources d'information : un proche qui travaille dans le domaine de l'exploitation forestière, un agent de l'ONF ou un « marchand de bois » que l'on connaît bien, etc.

¹Exemple type : un propriétaire a prévu une coupe, mais il est partagé entre une logique sylvicole (c'est le bon moment pour récolter) et des considérations liées au marché (le hêtre se vend mal pour l'instant, attendons encore!)

3) La mobilisation des bois en forêts privées: au delà des choix individuels, des déterminants liés aux filières et aux territoires

Il importe de relativiser l'importance des motivations individuelles des propriétaires dans la dynamique de mobilisation des bois.

D'une part, dans bien des cas les propriétaires ne s'impliquent pas directement dans la gestion de leur forêt. En pareil cas, les actes de récolte de bois effectués reflètent moins les motivations des propriétaires que celles des opérateurs des filières. Ceux-ci ne recherchent parfois qu'un accord *a minima* du propriétaire, portant sur « la ligne en bas », c'est-à-dire sur le prix payé ou le prix demandé pour une opération.

D'autre part, lorsqu'ils abordent la question de la mobilisation des bois en forêt privée, la plupart des acteurs auditionnés, propriétaires ou non, évoquent certaines problématiques récurrentes, telles que :

- L'insuffisance de la desserte forestière dans de nombreux massifs²,
- La difficulté à trouver des entrepreneurs de travaux forestiers,
- La question de la valorisation économique du bois au sein des filières.

Tous ces éléments, qui dépassent le cadre de la propriété, orientent ou contraignent fortement les décisions des propriétaires.

A travers toutes ces questions, il apparaît que la dynamique de mobilisation des bois ne peut pas être ramenée de manière exclusive aux choix individuels des propriétaires forestiers : elle se joue pour une large part à des échelles plus larges, au sein des filières et au sein des territoires.

B) Eléments d'une typologie des propriétaires forestiers

De nombreux responsables (coopératives, CRPF, exploitants...) soulignent la grande diversité de situations rencontrées en forêt privée. Pour eux, le « propriétaire moyen » n'existe pas.

Cette réserve étant émise, **peut-on anticiper les comportements de vente à partir de certaines caractéristiques de la propriété ou du propriétaire** (surface forestière, âge du propriétaire, ou appartenance à telle ou telle catégorie socioprofessionnelle, etc.) ? Autrement dit, est-il possible d'établir une typologie des propriétaires qui facilite l'action des décideurs politiques ou économiques ? Là encore, il semble qu'aucune typologie évidente ne s'impose d'emblée aux acteurs auditionnés, il convient donc d'éviter toute généralisation hâtive. Les entretiens d'audit permettent néanmoins de dégager quelques facteurs susceptibles d'influer sur les comportements de vente des propriétaires.

² La mise bord de route serait difficile dans 30 % des cas (source : rapport Bourcet, mars 2007)

NB: Les éléments que nous présentons ne correspondent pas à une typologie des propriétaires que nous avons rencontrés. Ce sont les éléments d'analyse croisés, issus des différents acteurs interviewés : les propriétaires forestiers eux-mêmes, les exploitants forestiers, etc.

1) La surface forestière

Pour beaucoup d'observateurs, la superficie de la propriété forestière a une conséquence évidente sur la relation qu'entretient le propriétaire à sa forêt.

Ainsi, **pour un propriétaire de plusieurs dizaines d'hectares, la gestion de sa forêt implique en général un suivi régulier** : chaque année ou presque, il y a des bois à récolter, des travaux à réaliser, etc. L'approche économique s'impose d'elle-même : le propriétaire doit équilibrer les dépenses et les recettes, il se fait naturellement une idée des flux économiques liés à la gestion de sa forêt. Par conséquent, même si certains « gros » propriétaires forestiers revendiquent une relation affective ou sentimentale à leurs forêts, à leurs arbres, ils n'en adoptent pas moins une gestion rationnelle sur le plan économique.

A l'inverse, **la vente de bois peut très bien ne représenter qu'un épisode unique dans la vie d'un petit propriétaire forestier**. (rappelons qu'en moyenne on ne devient propriétaire forestier qu'à un âge avancé). Pour ce petit propriétaire, la décision de vendre obéira alors à une autre logique : par exemple, pour faire face à un besoin d'argent ponctuel (pour acheter une voiture, etc.).

De l'avis des exploitants forestiers, ces deux types de propriétaires ne sont pas sensibles au même genre d'argumentaire. Le petit propriétaire sera plus sensible qu'un autre à la somme d'argent proposée par le marchand de bois, qu'il confrontera à son besoin ou à son attente financière, plutôt qu'à une estimation réaliste de la valeur de ses bois.

Notons au passage que la notion de « petits », « moyens » et « gros » propriétaires est toute relative. Tel interlocuteur considère que les propriétaires de 25 ha ou plus sont de gros propriétaires, tandis qu'un propriétaire de plusieurs centaines d'hectares estime être à la tête d'une propriété moyenne...

4) La culture forestière

Les propriétaires dotés d'une culture forestière (voir plus haut) partagent très majoritairement une des composantes essentielles de cette culture : à savoir **l'orientation de la gestion vers la production de bois d'œuvre**. Par conséquent, pour eux, il ne saurait être question de produire du bois pour une finalité autre (trituration ou bois énergie), ces débouchés représentant pour eux une simple possibilité de valoriser les sous-produits.

Rien n'indique que cette manière de voir est partagée par les autres propriétaires forestiers. Rappelons que nous n'avons rencontré que des propriétaires dotés d'un minimum de culture forestière : nous ne saurions nous prononcer à propos des autres.

5) Résidents et non-résidents

La réalité sociologique de la propriété forestière française est bien connue : de nombreux propriétaires résident loin du territoire sur lequel ils possèdent une forêt. Certains possèdent une résidence secondaire à proximité de leur forêt, d'autres non. Selon plusieurs responsables auditionnés, le fait de résider ou non près de sa forêt implique des comportements de gestion différents.

- Parmi les non-résidents, nombreux sont ceux qui ignorent qu'ils sont propriétaires, ou encore ceux qui ne connaissent pas la localisation précise de leur forêt. Cette méconnaissance serait moins répandue chez les « résidents ».
- Cette distinction ne signifie pas que les résidents soient systématiquement des gestionnaires forestiers plus assidus et rigoureux. Selon un responsable du secteur de la coopération, les non-résidents seraient plus difficiles à contacter, mais aussi parfois les plus faciles à convaincre de l'intérêt de réaliser des travaux ou d'exploiter des bois – surtout si l'offre s'accompagne de certains services (conseil, localisation de la parcelle, etc.)

6) Gestion individuelle ou groupement forestier

Selon plusieurs forestiers appartenant à des groupements forestiers, l'appartenance à ce type de structures induirait des pratiques de gestion plus « rationnelles », moins entachées d'affects et de sentimentalité.

Cette observation est à rapprocher des réflexions qui précèdent sur la taille de la propriété : en effet, le groupement forestier permet justement de penser la gestion forestière à une plus grande échelle.

7) Les traditions forestières locales

Selon les régions, les propriétaires revendiquent des traditions forestières spécifiques : par exemple, dans le Haut-Forez, les forestiers rencontrés pratiquent la futaie jardinée « *parce que par chez nous, c'est comme ça.* ». « *Ici, il est impensable de pratiquer une coupe rase, ça ne se fait pas...* »

Il existe aussi, de l'avis général, des régions dénuées de tradition forestière.

8) Insertion sociale des propriétaires et enjeux identitaires

Cet aspect vaut pour les propriétaires forestiers résidents. Les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement social et professionnel paraissent avoir des incidences sur leur mode de gestion.

A titre d'exemple, quelques uns des propriétaires rencontrés, également élus locaux, ont tendance à aborder la question forestière avec des considérations de développement local autant que de valorisation économique de leur propriété (emploi dans la filière bois, etc.).

Pour d'autres, la forêt constitue une porte d'entrée pour s'investir dans la vie du territoire : en assumant des responsabilités dans différentes structures forestières (coopératives, CRPF, syndicats de propriétaires...), certains

militent activement pour une gestion dynamique des forêts, relayant ainsi les orientations diffusées par l'appareil de développement forestier.

Ces derniers ont d'ailleurs tendance à catégoriser les modes de gestion en recourant à la **dialectique dynamisme / immobilisme**. Selon eux, une majorité des propriétaires forestiers serait conservatrice dans l'âme, et ne souhaiterait pas voir évoluer la forêt : question de culture, de génération ou de tempérament... Eux-mêmes appartiendraient à la minorité éclairée et progressiste. Toutefois, d'autres éléments issus des entretiens laissent penser que les uns comme les autres adoptent, en matière de forêt, des systèmes de valeurs et des pratiques en accord avec leurs ambitions sociales. Si quelques uns trouvent dans l'engagement syndical ou autre une source de valorisation identitaire, d'autres -les plus nombreux- seraient d'abord sensibles à la question de l'acceptation sociale locale de leur gestion forestière (relations avec les chasseurs locaux, les promeneurs, les ramasseurs de champignons, etc.) : d'où une tendance à « ne rien changer ».

9) L'âge du propriétaire.

Cet élément est présent dans les analyses de plusieurs observateurs – propriétaires ou acteurs économiques – qui ont tendance à souligner le plus grand dynamisme des « jeunes » propriétaires. Il convient de distinguer l'âge de l'état civil, et l'âge auquel on devient propriétaire. Dans ce deuxième sens, il est fréquent en forêt de parler de « jeunes propriétaires » de 65 ou 70 ans. Un responsable estime que la période qui suit immédiatement l'acquisition de la forêt (à la suite d'un héritage notamment) est particulièrement propice pour sensibiliser le propriétaire aux bases de la gestion forestière.

II. La problématique bois énergie du point de vue des acteurs forestiers

A) Éléments de cadrage

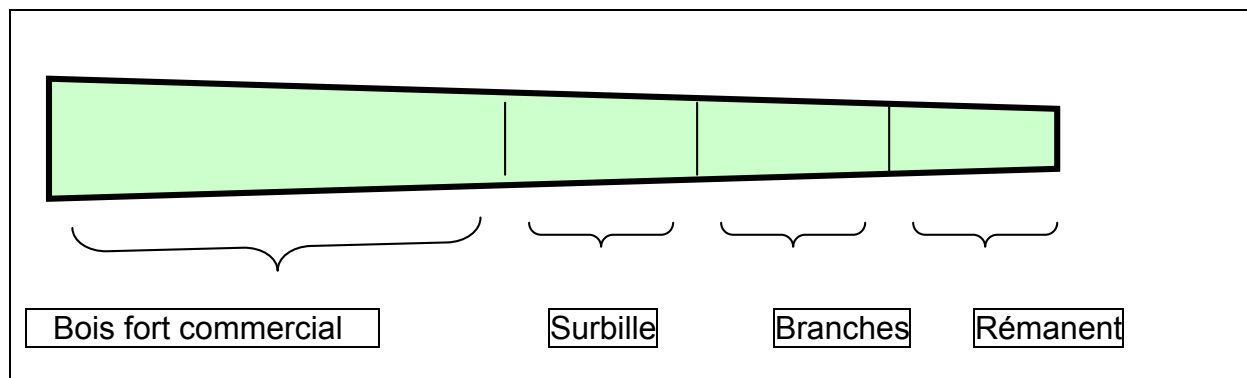
1) Le gisement de biomasse forestière : une ressource segmentée dont l'évaluation est difficile

➤ Une segmentation qui interdit toute approche globale

Le bois énergie peut être issu de sources différentes : petits bois issus de travaux de sylviculture (1^{ère} éclaircie, dépressages...), produits connexes de l'exploitation du bois d'œuvre (surbilles, rémanents), produits connexes de scieries, ou encore exploitation de taillis. A titre d'exemple, en Rhône-Alpes, l'identification du gisement de biomasse en forêt (à l'exclusion donc des produits connexes de scieries) repose sur la segmentation suivante :

- « Les gisements de petits bois libres à prélever. Il s'agit de bois « issus soit de coupes rases ou d'éclaircies de taillis ou de peuplements réguliers ou de coupes de jardinage. »
- Les branches du gisement de petits bois libres à prélever
- Les rémanents des branches des petits bois libres à prélever
- Les branches des bois d'œuvre à prélever
- Les rémanents des branches des bois d'œuvre à prélever
- Les branches des bois d'œuvre et petits bois libres déjà prélevés
- Les rémanents du bois d'œuvre et des petits bois libres déjà prélevés.³ »

L'estimation des volumes théoriquement récoltables dans chaque segment repose sur un découpage de l'arbre en plusieurs compartiments, qui peut être schématisé de la façon suivante :



³ « Le gisement annuel de biomasse en forêt privée de Rhône-Alpes », Mai 2007. Document aimablement transmis par le CRPF Rhône-Alpes

Au delà de l'estimation des volumes théoriques, chaque segment pose des questions particulières, et nécessite une approche spécifique en termes :

- d'exploitabilité (accessibilité, pente, portance des sols, en tenant compte des périodes d'intervention⁴...),
- d'estimation des volumes,
- de coûts d'exploitation,
- de techniques d'exploitation,
- d'opportunité de la récolte au plan sylvicole (conséquences sur la gestion forestière, impact sur les sols et les peuplements...).

Cette approche, complexe en soi, doit de surcroît être déclinée au niveau des situations forestières locales. Il en résulte **une extrême difficulté à dégager des points de consensus** dans l'approche des hommes de l'art. Parmi les personnes interviewées, chacun se réfère à des situations particulières et en tire ses propres conclusions.

➤ BO / BI / BE : la théorie des vases communicants

Elément de complexité supplémentaire : plusieurs exploitants auditionnés soulignent qu'il n'y a pas de relation automatique et simple entre les caractéristiques du bois et son débouché.

Trois grandes catégories de débouchés concernent les productions ligneuses :

- Le bois d'œuvre (BO) : bois débité à des dimensions et formes convenant pour la fabrication d'éléments de construction, meuble, emballage, aménagement.
- Le bois d'industrie (BI) : bois rond en principe non apte au sciage, déroulage, tranchage, et normalement destiné à des emplois industriels : bois ronds (poteaux, bois de mine), bois de trituration (panneaux et particules, pâte à papier).
- Le bois énergie (BE) : bois destiné à la production d'énergie sous diverses formes : plaquettes, granulés, bois bûches, écorces...⁵

L'affectation de telle ou telle fraction de la ressource à l'un des 3 compartiments (BO, BI ou BE) dépend pour partie de l'offre et de la demande. Selon les conditions économiques du moment, remarquent les exploitants auditionnés, **les limites traditionnelles entre les 3 compartiments peuvent fluctuer**. A l'extrême, on peut considérer que tout bois peut brûler, et constitue une biomasse potentielle ; dans le contexte actuel, l'approche économique conduit évidemment à préférer d'autres types de valorisation chaque fois que c'est possible.

⁴ Un responsable des forêts publiques souligne une difficulté posée par le bois énergie : alors que l'exploitation du bois d'œuvre est réalisée hors sève en choisissant des périodes où le sol porte, le type d'approvisionnement lié au bois énergie privilégie le flux tendu, ce qui conduit à intervenir par tous les temps.

⁵ Quelques responsables auditionnés mentionnent un quatrième type de débouché : la chimie verte. Selon eux, le matériau bois –tout comme le pétrole– recèle de grandes potentialités au niveau moléculaire, il est donc trop « précieux » pour qu'on le fasse brûler.

➤ Feuillus et résineux : deux problématiques différentes ?

Du point de vue de la production de biomasse pour les bioénergies, les acteurs auditionnés ont des analyses différentes selon qu'ils ont affaire majoritairement à des forêts de feuillus ou de résineux. Deux éléments principaux motivent cette divergence d'analyse. D'une part, les conditions économiques de la récolte ne sont pas les mêmes, l'exploitation des feuillus étant nettement moins mécanisée que celle des résineux. D'autre part, les ratios bois d'oeuvre / petits bois au moment de la récolte ne sont pas les mêmes : selon les estimations de plusieurs forestiers, pour 1 m³ de grume de feuillu produite, on a près d'1 m³ de co-produit (tête et branchages). La proportion de bois intéressant le bois énergie (c'est-à-dire celui qui n'est valorisable ni en bois d'oeuvre ni pour la trituration) est nettement inférieure en résineux.

2) Un point reconnu par la majorité des acteurs : l'interdépendance entre la question du bois énergie et celle de la mobilisation du bois en général

La plupart des responsables forestiers auditionnés soulignent que la relation entre exploitation forestière et production de bois énergie est une question complexe, le bois énergie pouvant être issu de diverses opérations. Malgré les fortes divergences d'analyse des acteurs auditionnés, on relève un accord sur les points suivants :

- Globalement, plus on produit de bois d'oeuvre, plus on accroît le volume de bois valorisables en bois énergie (produits connexes d'exploitation, et de scierie).
- Plus on mène une sylviculture dynamique (travaux d'amélioration sylvicole tels que : éclaircies, dépressages, élagage), plus on produit de bois susceptibles d'être valorisés en bois énergie.
- Selon les modes de traitements (taillis, TSF, futaie régulière ou irrégulière), les proportions relatives des différentes catégories de bois produits ne sont pas les mêmes.

Par conséquent, **la production de bois pour un débouché bioénergie et la production de bois pour d'autres débouchés sont deux problématiques indissociables.**

La majorité des acteurs forestiers estime également que, **parmi les difficultés à récolter de la biomasse, on retrouve les difficultés classiques d'exploitation de la forêt, accentuées par la faiblesse des revenus attendus** : morcellement de la forêt privée, problème de desserte, pénurie de bûcherons, etc. Ainsi, pour plusieurs responsables auditionnés, la demande pour le bois énergie ne fait que reposer la question que se posent les acteurs économiques et institutionnels de la forêt depuis des décennies : comment dynamiser la gestion forestière et la mobilisation du bois dans les forêts françaises, en particulier en forêt privée?

3) Une approche presque toujours posée en termes économiques

Les acteurs de la filière bois soulignent presque tous l'écart entre la biomasse théoriquement disponible (à l'échelle des régions comme à l'échelle nationale) et la biomasse pratiquement mobilisable.

En première analyse, le différentiel entre la production biologique annuelle des forêts françaises⁶ (entre 80 et 90 millions de m³ /an) et les volumes récoltés (environ 52 millions de m³ /an) indique que la forêt française est globalement sous-exploitée, et laisse penser qu'il existe un considérable gisement de biomasse : miroir aux alouettes dénoncé par ceux qui sont engagés au quotidien dans le patient travail de mobilisation des bois de la forêt privée. Ceux-ci ont tenu à prendre leurs distances par rapport à certains discours répandus dans la sphère forestière : selon leur analyse, **les données statistiques concernant l'accroissement biologique des forêts françaises ne permettent en aucune manière de prédire les volumes de biomasse réellement mobilisables**. Ces chiffres ne rendent pas compte des réalités vécues : difficultés d'accès aux parcelles, morcellement de la propriété, coût du démarchage des propriétaires, secteurs pentus, etc.

D'autre part, les opérateurs de la filière insistent sur un point à leurs yeux essentiel : à la différence des produits connexes de scierie, la ressource forestière en bois énergie ne doit pas être considérée comme un déchet. Il s'agit d'un bois « travaillé, façonné ». Comme tout autre produit issu des forêts, sa mobilisation a un coût.

En définitive, **la question de la biomasse réellement mobilisable se ramène, pour la plupart des acteurs de la filière, à une question économique**. Celle-ci comprend deux paramètres clefs : le coût de mobilisation d'une part, la valeur économique des bois d'autre part.

4) Un point négligé par les acteurs des filières : le lien entre choix sylvicoles, bois énergie et multifonctionnalité des forêts

Selon certains acteurs auditionnés (un responsable de CRPF et quelques propriétaires forestiers), les orientations forestières qui pèsent sur la mobilisation du bois (type de sylviculture pratiquée, mode d'exploitation, etc.) impactent d'autres dimensions forestières :

- Des choix sylvicoles (futaie régulière, irrégulière, jardinée) peuvent avoir une incidence à long terme en matière de contribution de la forêt à la lutte contre le réchauffement climatique.
- D'autres aspects (paysagers, environnementaux, esthétiques, culturels, développement de l'emploi local...) ont également été évoqués au cours des entretiens :

⁶ Estimation Inventaire Forestier National

- Impact des coupes rases sur l'ambiance de vie des territoires,
- Incidence de la création de routes forestières sur les possibilités de gestion cynégétique,
- Etc.

Il s'ensuit que **la mobilisation du bois des forêts françaises n'est pas une question qui peut être traitée séparément, de façon cloisonnée : elle a partie liée avec des choix plus globaux, relatifs à la multifonctionnalité des forêts**. Elle renvoie donc au « contrat » qui lie les forestiers aux autres composantes de la société, aussi bien à un niveau local qu'à l'échelle nationale.

Il est important de souligner que ces aspects n'ont quasiment pas été abordés par les acteurs économiques (coopératives, exploitants...) qui raisonnent exclusivement en termes de filière.

B) Les propriétaires et le bois énergie : deux profils opposés

Selon la majorité des responsables forestiers auditionnés, il convient de distinguer deux groupes de propriétaires du point de vue de leur attitude face au bois énergie :

- Les propriétaires impliqués dans la gestion de leur forêt,
- Les propriétaires peu ou pas impliqués dans la gestion de leur forêt.

1) Les propriétaires impliqués dans la gestion de leur forêt

Il s'agit de propriétaires qui ont une démarche personnelle de réflexion sur leur forêt. Ils définissent des orientations, avec ou sans l'aide de professionnels, planifient la gestion, et quelquefois prennent part à la réalisation de certains travaux (martelage, réalisation d'éclaircies, etc.)

Ces propriétaires partagent en général les fondamentaux de la culture forestière (gestion en bon père de famille, sylviculture orientée vers le bois d'œuvre...) et cette culture dicte pour l'essentiel leur attitude vis-à-vis de ce type de débouchés. Plus spécifiquement, les éléments d'analyse recueillis auprès des propriétaires concernent :

- ✓ Le produit : Les plaquettes en elles-mêmes suscitent peu d'intérêt, seul le bois d'œuvre étant considéré comme un débouché noble.
- ✓ Le prix : La valorisation économique de ce sous-produit de la sylviculture suscite l'intérêt des propriétaires, dans la mesure où elle est susceptible de faciliter la gestion de leur forêt. Le bénéfice tiré du débouché bois-énergie n'est pas envisagé comme un revenu, mais plutôt comme une recette permettant d'équilibrer des opérations sylvicoles autrement déficitaires, ou d'investir dans d'éventuels travaux (création de chemins, par exemple).
- ✓ L'aspect forestier : La plupart des propriétaires auditionnés soulignent que s'ils envisageaient à titre personnel ce type de débouchés, ils se montreraient extrêmement vigilants par rapport à la qualité du travail effectué dans leurs parcelles. Leur exigence essentielle porte sur la préservation des arbres

d'avenir – pas question de « frotter » la réserve en sortant des arbres non ébranchés, par exemple. Quelques uns s'interrogent sur l'évolution de la fertilité des sols forestiers en cas d'exportation des rémanents.

2) Les propriétaires peu ou pas impliqués

De l'avis général, de nombreux petits propriétaires se désintéressent de la gestion de leur forêt, qui est soit inexistante, soit totalement déléguée à un organisme gestionnaire (coopérative, par exemple).

Pour ces propriétaires peu ou pas impliqués dans la gestion de leur forêt, la question du bois énergie se pose en des termes différents.

Selon les responsables auditionnés, de tels propriétaires seront essentiellement sensibles au prix proposé par l'opérateur (exploitant, coopérative, etc.). Ce prix ne sera pas évalué à l'aune de la valeur réelle des peuplements, mais en fonction de critères plus subjectifs. Ici, l'habileté, la finesse psychologique de l'acheteur joueraient un rôle considérable pour emporter l'adhésion du propriétaire.

**DEUXIEME PARTIE :
DIAGNOSTIC DE
L'ACTION ENGAGEE**

I. Autour de la mobilisation du bois, un système d'acteurs particulièrement complexe

A) La mobilisation du bois, résultante d'actions entreprises dans des domaines variés

Pour les acteurs auditionnés, le niveau de mobilisation des bois sur un territoire donné dépend de plusieurs paramètres :

- Les caractéristiques de la ressource ;
- La possibilité d'accès à la ressource et son coût ;
- La valorisation économique de la ressource.

Les actions entreprises par une multitude d'acteurs influent sur ces paramètres :

- Le choix des essences, et de manière plus générale tous les choix sylvicoles effectués par les propriétaires forestiers, ont une influence sur les qualités de bois et les volumes produits. Ils déterminent donc les caractéristiques de la ressource.
- A l'échelle d'un territoire, la possibilité d'accès à la ressource et le coût de la mobilisation résultent des actions entreprises dans plusieurs domaines :
 - l'amélioration de la desserte (création de chemins, pistes forestières, places de dépôt...),
 - les efforts entrepris par les propriétaires pour créer des unités forestières de taille conséquente, et par les opérateurs de l'exploitation pour gérer et regrouper les chantiers,
 - l'amélioration des techniques d'exploitation.
- Enfin, la valorisation économique de la ressource par les filières dépend largement de la capacité des utilisateurs de bois à créer de la valeur ajoutée. A l'échelle d'un territoire, elle dépend à la fois :
 - de la capacité des structures intermédiaires de la filière (coopératives, exploitants...) à capter des marchés rémunérateurs, locaux ou lointains, et donc à s'adapter aux attentes et exigences des industriels utilisateurs de bois,
 - et de la capacité des territoires à soutenir des activités économiques de transformation du bois.

La dynamique de mobilisation apparaît comme la résultante complexe d'un système d'acteurs comprenant : les propriétaires, les exploitants, les coopératives, les scieurs et autres utilisateurs de bois, les collectivités...

B) Les filières, les propriétaires, la puissance publique : trois logiques en action

Trois types d'acteurs apparaissent moteurs dans les différents domaines cités :

- Les propriétaires eux-mêmes et leurs regroupements
 - La majorité des propriétaires auditionnés se montrent soucieux de gérer et de valoriser au mieux leur patrimoine forestier.
 - Parmi les forestiers rencontrés, plusieurs ont procédé à de patientes démarches d'échanges et de rachat de parcelles afin de se constituer progressivement des unités forestières conséquentes. Certains consentent des investissements élevés en forêt : travaux sylvicoles, pistes forestières, etc.
 - Pour plusieurs propriétaires auditionnés, les freins à la création de moyens de desserte résident dans le coût élevé des travaux, mais également dans la difficulté à obtenir l'accord de l'ensemble des propriétaires concernés, et dans le risque de discontinuité entre la desserte privée et la voirie publique (municipalités parfois opposées au passage des engins d'exploitation). De façon plus générale, les propriétaires soulignent que les élus locaux sont susceptibles de dynamiser ou au contraire de freiner la mobilisation des bois, selon que la forêt est perçue ou non comme un moteur de développement local. Ceci rejoint les analyses de certains responsables du CRPF, selon lesquels la principale vertu des plans de développement de massif est de susciter un véritable intérêt des élus pour les forêts de leurs territoires.
 - Quelques propriétaires, qui se vivent comme des personnalités atypiques au sein du monde forestier, s'intéressent de près aux besoins de l'aval. Ils recherchent la meilleure valorisation de leur production, et mettent cet objectif en amont de toutes leurs actions (sylviculture, récolte, commercialisation).
- Les acteurs économiques de la filière bois
 - Coopératives, exploitants et scieurs procèdent à un véritable « travail de fourmi » pour garantir l'approvisionnement des utilisateurs de bois : repérer et démarcher les propriétaires, les convaincre de l'intérêt d'exploiter leurs bois, etc. Leurs efforts portent également, de plus en plus, sur la satisfaction des besoins et exigences des utilisateurs de bois : développement de contrats d'approvisionnement, etc.
 - Les utilisateurs de bois (1^{ère} et 2^{nde} transformation), par leurs stratégies commerciales, leurs actions de recherche et développement, sont cités comme des acteurs décisifs, sur qui repose la création de valeur ajoutée, facteur clef du dynamisme de l'ensemble de la filière.

- La puissance publique,
 - Elle intervient à différents niveaux dans le processus de mobilisation des bois ; il convient de distinguer les actions menées par l'Etat et les organismes publics ou assimilés (type CRPF) et celles menées par les collectivités.
 - L'Etat dispose de différents leviers – économiques, juridiques, fiscaux – pour mettre en œuvre une politique forestière. Le **Plan Simple de Gestion constitue l'un des outils essentiels** pour stimuler le dynamisme de la gestion forestière en forêt privée, il permet également de faire des prévisions sur les volumes de bois mis en vente. On estime que les forêts dotées d'un PSG représentent, en surface, environ 25% de la forêt privée⁷.
 - La puissance publique intervient également à travers les actions de conseil, formation et sensibilisation menées par le CRPF. L'incitation au regroupement foncier et au regroupement de l'exploitation est un des axes forts en matière d'amélioration de la gestion forestière en forêt privée.
 - Les collectivités, à différents niveaux (Régions, Départements, Parcs Naturels Régionaux, communautés de communes, communes...), interviennent de diverses manières : soit en encourageant l'amont (soutien à la gestion forestière), soit en encourageant l'aval (soutien aux filières), soit en favorisant le rapprochement entre l'amont et l'aval (démarches de territoires, cf plus loin).

II. Malgré les efforts consentis de part et d'autre, le diagnostic des acteurs est globalement mitigé

Au-delà de l'évaluation de chacune de ces actions prises séparément, plusieurs responsables auditionnés s'aventurent à établir un diagnostic du fonctionnement global du système forestier⁸. Les analyses recueillies pointent deux limites importantes de ce système :

A) Constat n°1 : une impuissance à contrecarrer des évolutions peu satisfaisantes

Le constat est à peu près unanime au sein de la sphère forestière : **en dépit des « beaux discours », les pratiques d'exploitation forestière sont de plus en plus dictées par de fortes contraintes économiques⁹**. Quels que soient les opérateurs

⁷ Rapport Bourcet sur la forêt privée, mars 2007. Les Plans Simples de Gestion s'appliquent aux propriétés de 25 ha ou plus. Ils sont optionnels pour les forêts entre 10 et 25 ha.

⁸ La « machine française à produire du bois », selon l'expression d'un responsable de CRPF.

⁹ Mise en concurrence des acteurs forestiers sur un marché mondialisé ; concurrence des bois des pays de l'Est, etc.

(coopératives forestières, exploitants, exploitants scieurs...), la tendance est à l'abandon des zones difficiles, au profit des zones « faciles » et intéressantes (parcelles de taille importante, faciles d'accès, mécanisables). Des normes implicites s'imposent : ainsi, en Champagne-Ardenne, un responsable auditionné explique que les lots inférieurs à 300 m³ n'intéressent plus personne.

Aucune politique ne paraît en mesure de contrer efficacement cette tendance.

Pourtant, de diverses manières, la puissance publique essaie de soutenir économiquement l'effort de mobilisation des bois.

A titre d'exemple : dans le Vercors, le Conseil Général de l'Isère encourage l'exploitation conjointe du bois d'œuvre et du bois énergie ; à cette fin, il octroie une subvention couvrant les frais liés à l'exploitation des têtes d'arbres.

De telles actions sont jugées avec circonspection par les acteurs forestiers auditionnés. Certes, note l'un d'eux, « avec de l'argent public, on peut tout faire ! ». Mais le sentiment qui prévaut, est qu'il est risqué et malsain de développer une filière dont l'équilibre économique repose sur des fonds publics.

B) Constat n°2 : l'amont et l'aval de la filière enfermés dans des jeux « perdant-perdant »

- *Des situations paradoxales*

Faute de trouver des débouchés de proximité, de nombreux opérateurs de la filière livrent leurs bois sur des marchés étrangers. « Je vais chercher la compétitivité là où elle se trouve, en Italie, en Espagne... », explique un exploitant. Même si personne ne songe à remettre en cause le caractère mondialisé des marchés du bois, les exploitants et coopératives déplorent la faiblesse de la valorisation économique locale du bois. Outre la désagréable impression que la création de valeur ajoutée échappe aux territoires producteurs de la ressource, ces acteurs soulignent l'absurdité économique et écologique que constitue le transport sur de longues distances de ce matériau pondéreux qu'est le bois. Leur analyse prend un relief tout particulier dans le contexte actuel de hausse des coûts des carburants, et de fermeture de nombreuses gares de fret par la SNCF.

A l'inverse, il arrive que certains industriels implantés au cœur de grands massifs forestiers achètent des bois issus des forêts d'Allemagne ou des pays nordiques... Ces utilisateurs de bois ne trouveraient pas sur place une ressource répondant à leurs exigences.

- *Un fossé entre l'amont et l'aval*

Plusieurs responsables auditionnés soulignent qu'aucune relation de partenariat n'existe entre les détenteurs et les utilisateurs de la ressource. Le mot « défiance » est employé, dans certains entretiens, pour caractériser l'état des relations entre l'amont et l'aval. Dans ce contexte, les scieurs et utilisateurs de bois n'ont aucune visibilité et aucune garantie concernant leur approvisionnement. Ils doivent dès lors

déployer, pour tenter de maîtriser leur approvisionnement, une énergie et des moyens qui seraient mieux employés à moderniser leur outil de production et rechercher de nouveaux marchés.

Cette situation est accentuée par :

- Les modes de vente de bois pratiqués en France (notamment la vente en bloc et sur pied, qui contraint l'acheteur à acquérir tous les bois d'un lot, y compris ceux dont il n'aura pas l'usage).
- L'absence d'engagement à vendre des propriétaires forestiers. L'approvisionnement basé sur la forêt privée souffre ainsi d'un défaut de planification qui ne facilite pas la tâche des acheteurs et utilisateurs. Un responsable de coopérative note qu'à la différence des coopératives agricoles par exemple, les adhérents des coopératives forestières ne contractent aucun engagement concernant la récolte de leurs bois¹⁰. D'où une incertitude sur l'amont, qui constitue un handicap dans les relations avec l'aval.

En somme, la filière bois française serait caractérisée par un fossé entre l'amont et l'aval, qui nuit à la valorisation du bois et pénalise en fin de compte l'ensemble des acteurs forestiers.

- *Un risque de cercle vicieux*

Selon cette analyse, l'absence de stratégie d'ensemble pour l'approvisionnement des industries du bois serait au final préjudiciable à tous. Pour les acteurs de la filière, elle génère des difficultés pour gagner en compétitivité dans un secteur extrêmement concurrentiel. Pour les forestiers, les incertitudes concernant la pérennité et l'attractivité des débouchés constituent un frein à la gestion forestière. Même si certains opérateurs tirent ponctuellement parti de cette situation, c'est bien d'un jeu perdant-perdant qu'il s'agit. Et ce jeu s'apparente fort à une sorte de cercle vicieux : manque de dynamisme de la filière bois → faible valorisation économique des bois → faible incitation à vendre des bois à des utilisateurs locaux → difficulté des utilisateurs de bois à garantir leur approvisionnement , etc.

III. Les acteurs de la forêt et du bois en quête d'un nouveau modèle

En marge de ce diagnostic globalement négatif, les acteurs auditionnés décrivent diverses actions qui leur paraissent de nature à favoriser la dynamique de la mobilisation des bois.

¹⁰ Pour pallier cette difficulté, un système de prime a été mis en place pour récompenser les propriétaires avertissant la coopérative un an à l'avance de ses intentions de vente.

A) La recherche d'accords et de jeux gagnant-gagnant

1) Au sein des filières

Les acteurs forestiers qui commercialisent des volumes de bois importants (ex : coopératives) sont de plus en plus amenés à contractualiser dans la durée avec les industriels utilisateurs de bois. Il s'agit de fournir à ces derniers les quantités et les qualités demandées, au moment où l'industriel en a besoin. La formule des contrats d'approvisionnement est déjà largement pratiquée par les coopératives forestières.

Ces actions s'inscrivent essentiellement dans une logique de filière. Pour le moment, elles ne concernent pas forcément des partenaires amont et aval d'un même territoire. Au contraire, note un responsable de coopérative : c'est lorsque le vendeur et l'acheteur de bois sont le plus éloignés (par exemple, une coopérative française, un utilisateur de bois basé à l'étranger) que la contractualisation révèle tout son intérêt.

Depuis quelques années, le développement du bois énergie change quelque peu la donne : il fournit l'occasion aux acteurs de la forêt et du bois de rechercher des accords locaux, par exemple pour l'approvisionnement de chaufferies. La mise en place de contrats d'approvisionnement commence à voir le jour. Toutefois, lorsque l'utilisateur est un acteur public (une mairie par exemple), l'obligation de passer des appels d'offre aurait tendance à compliquer les relations.

2) Au sein des territoires

D'autres initiatives s'inscrivent résolument dans une logique de territoire. Deux exemples décrits dans les régions où cet audit patrimonial a été réalisé :

- En Rhône-Alpes : création d'un Pôle bois dans la région de Noirétable, avec pour objectif de rapprocher les utilisateurs de bois et les forestiers locaux. Au départ, un constat : le plus gros fabricant français de maison en bois est installé au cœur d'un important massif forestier, mais son approvisionnement actuel vient principalement d'Allemagne... inversement les bois produits localement partent fréquemment à l'exportation... L'un des enjeux est de qualifier les bois issus des forêts locales, notamment en terme de résistance mécanique, de telle sorte qu'ils répondent aux exigences technologiques des utilisateurs. Cette démarche suscite beaucoup d'intérêt et d'espoir chez les propriétaires forestiers rencontrés.
- La mise en oeuvre des Plans de développement de massif, confiée aux CRPF, consiste à créer à l'échelle de massifs forestiers (de 1500 à 3000 ha en moyenne) une dynamique autour de la gestion et de la mobilisation des bois. Les méthodologies semblent différer selon les régions ; elles peuvent

donner lieu à de réelles démarches d'animation territoriale, visant à faire de la forêt un enjeu de gestion pour les collectivités.

B) Des démarches encore ponctuelles, qui suscitent de nombreux espoirs

D'autres démarches ont été également citées, par exemple la mise en oeuvre de Chartes forestières de territoire.

Les acteurs auditionnés placent de grands espoirs dans le développement de ces démarches. Elles sont généralement présentées comme des alternatives – encore ponctuelles mais prometteuses – pour sortir des cercles vicieux évoqués plus haut.

On peut remarquer que la consolidation des **relations dans la durée** entre partenaires est perçue comme un élément clef de ces démarches. De là, la création progressive de relations de confiance, et la **sécurisation des acteurs, tant forestiers qu'industriels**, dans leurs choix impliquant le long terme.

**TROISIEME PARTIE :
PROSPECTIVE**

I. Un exercice de prospective : pourquoi et comment ?

Toutes les personnes auditionnées ont été invitées à faire part de leur vision prospective en matière de mobilisation des bois et de développement du bois énergie. Après avoir précisé les horizons de temps et d'espace qui lui paraissaient pertinents pour aborder les évolutions à venir, chacun a été amené à formuler trois scénarios :

- **Un scénario tendanciel** (ou scénario au fil de l'eau) : il est basé sur la poursuite des tendances actuelles, en l'absence de correctifs.
- **Un scénario négatif** (scénario noir) : il met en scène et accentue les évolutions que la personne auditionnée jugerait négatives, en restant dans un cadre réaliste (pas de « science-fiction »). La qualification du scénario engage bien sûr la personne auditionnée : le scénario négatif imaginé par un acteur peut très bien être le scénario positif d'un autre acteur.
- **Un scénario positif** : contrepoint du précédent, il représente les évolutions jugées souhaitables, en restant là encore dans un cadre réaliste (pas d'utopie).

Cet exercice de prospective n'a évidemment pas pour objet de prédire l'avenir : sa fonction est de mettre en lumière les tendances perceptibles dans la situation actuelle, et de repérer les points auxquels nous devons être attentifs lorsque nous envisageons l'avenir. La prospective permet de **dégager des éléments stratégiques** :

- Les enjeux,
- Les menaces,
- Les atouts.

II. Synthèse des scénarios

A) Préambule méthodologique

Les éléments de prospective recueillis au cours des entretiens forment un ensemble à première vue assez disparate :

- La richesse du matériau est inégale : alors que certains acteurs développent une réflexion prospective assez fouillée, d'autres se trouvent plus démunis, ou s'interdisent de se projeter dans l'avenir (« *Je ne suis pas Madame Soleil...* », etc.)
- Tous les acteurs ne se projettent pas aux mêmes horizons de temps, et raisonnent souvent à des échelles spatiales différentes, ce qui rend difficile l'intégration et la confrontation des résultats.

- Enfin toutes les personnes auditionnées ne mettent pas l'accent sur les mêmes dimensions : certains abordent la question de l'évolution des filières, d'autres cantonnent leur analyse aux aspects purement forestiers, etc.

Malgré tout, il nous a semblé qu'une **cohérence d'ensemble** se dégageait des quelque trente entretiens réalisés : pas de contradiction majeure entre les analyses des différents acteurs, au contraire, de nombreux éléments qui se recoupent. Nous choisissons donc de présenter à notre tour un scénario tendanciel, un scénario négatif et un scénario positif, tous trois inspirés des données recueillies. **Tous les éléments des scénarios présentés proviennent des entretiens ; par contre, leur articulation et leur formulation sont le fait de l'auteur du rapport.** Ces scénarios sont présentés comme de petites histoires, narrées au présent.

B) Les horizons spatio-temporels

Dans l'ensemble, **rare sont les acteurs auditionnés qui se projettent à des horizons de long terme.** L'échelle de la génération est prise comme référence par quelques propriétaires forestiers et un responsable de CRPF. Presque tous les autres, et notamment les acteurs économiques (coopératives, exploitants...), font porter leur analyse prospective sur des horizons beaucoup plus rapprochés. Il faut dire que les acteurs de la forêt ont le sentiment d'être à une période charnière, notamment par rapport à la question du bois énergie. **Les 5 à 10 ans à venir paraissent décisifs**, et retiennent toute leur attention.

Concernant les échelles spatiales, **les acteurs auditionnés inscrivent leur réflexion prospective dans des cadres variables :**

- Niveau national, voire mondial, pour les acteurs s'intéressant aux évolutions générales des marchés du bois, ainsi qu'aux grands enjeux liés aux forêts (lutte contre le réchauffement climatique, par exemple).
- Niveau régional : le plus cité en ce qui concerne le développement du bois énergie. En effet, les acteurs imaginent en général des évolutions contrastées selon les politiques régionales.
- Niveau local, celui du massif forestier, ou encore celui de la propriété (cadre d'analyse privilégié pour les propriétaires).

C) Le scénario tendanciel

1) Rien ne change vraiment dans la mobilisation du bois...

- Les acteurs de la forêt poursuivent leurs efforts pour améliorer la mobilisation du bois en forêt privée, avec toute la gamme des actions déjà entreprises : incitation au regroupement des propriétaires, incitation à la gestion, etc. Mais les résultats sont modestes en regard des enjeux, et les évolutions très lentes : **on manque**

de moyens financiers pour la desserte forestière, de moyens humains pour l'animation et la sensibilisation des propriétaires privés, etc.

- Au sein des filières, la pratique des contrats d'approvisionnement se généralise auprès de tous les opérateurs commercialisant des volumes suffisants. On assiste à la négociation d'accords amont-aval au cas par cas, mais sans stratégie d'ensemble. Globalement, **la défiance entre les détenteurs et les utilisateurs de la ressource bois perdure, et ne permet pas de changer véritablement de logique**. Faute de réussir leur modernisation, des scieries continuent de fermer, privant encore un peu plus les territoires de possibilité de valorisation locale de la ressource.
- Avec le désengagement progressif de l'Etat en matière forestière, les collectivités, Régions en tête, deviennent des partenaires financiers incontournables de la filière forêt bois. Les aides qu'elles octroient sont de plus en plus assorties de conditionnalités : pas question de subventionner les travaux de desserte si l'intégralité du bois rendu exploitable doit être exportée vers la Chine ! Globalement, à l'échelle des territoires, les élus investissent peu dans la forêt.

2) ... Même si la montée en puissance du bois énergie confère un certain dynamisme en forêt.

- Avec la hausse des prix des énergies fossiles, l'intérêt pour le bois énergie ne cesse de croître. Encouragés par les pouvoirs publics et l'Ademe, **les projets de chaufferies collectives se multiplient au sein des territoires ruraux**. La demande croît. Pour les petits bois, des concurrences entre débouchés apparaissent inévitablement, notamment entre le bois énergie et la trituration. Le bois énergie s'impose progressivement aux acteurs de la forêt, changeant la donne et les habitudes : l'unité n'est plus le stère ou le m³ mais le Mégawattheure¹¹.
- Mais les acteurs des territoires prennent rapidement conscience que la production de biomasse à partir des forêts a un coût, contrairement aux produits connexes de scierie. **Le problème économique de la mobilisation de la biomasse ne tarde pas à se poser**. Seule la fraction la plus rentable est exploitée. On récolte ce qui peut être exploité à moindre coût, lorsque la mécanisation est possible.
- A terme, deux éléments permettent d'améliorer la mobilisation de la biomasse : d'une part, l'amélioration des moyens de récolte ; d'autre part, la mise au point de chaufferies plus performantes, permettant une meilleure valorisation du bois, et donc une augmentation du prix payé aux producteurs.

¹¹ Un propriétaire forestier relève une autre différence : le bois stocké bord de route perd de la valeur en séchant lorsqu'il est destiné aux industries de trituration, qui paient à la tonne ; il en gagne au contraire lorsqu'il est destiné au bois énergie.

D) Le scénario négatif : l'absence de projet commun entre filières et détenteurs de la ressource en bois engendre à long terme des conséquences désastreuses

- Le divorce entre les forestiers et les utilisateurs de bois est encore plus marqué que dans le scénario tendanciel. Dans un climat de concurrence mondiale exacerbée, les scieurs ne parviennent pas à s'adapter. L'essentiel du bois français part dans les pays voisins ou plus lointains qui ont su moderniser leur appareil industriel. Les forêts de l'Hexagone sont exploitées selon une logique minière, sans aucune considération d'aménagement du territoire. De nombreuses forêts peu productives, mais jadis exploitées, restent en dehors de toute activité économique. A terme, de multiples problèmes apparaissent : incendies, érosion, glissements de terrain. Le coût pour la collectivité devient considérable.
(NB : ces projections plutôt catastrophistes ne reflètent pas la tonalité générale des entretiens, elles ont été développées par 4 personnes sur 30)
- La montée en puissance du bois énergie aidant, les élus locaux ne considèrent plus la forêt que sous l'angle de la production de biomasse. La notion même de sylviculture se perd dans un contexte où seule compte la question des volumes récoltés. La coupe rase devient la règle en matière d'exploitation. Ayant abandonné toute gestion, les propriétaires forestiers se montrent extrêmement réactifs aux prix, qui devient leur unique critère de décision.
- De grosses unités utilisatrices de biomasse (type cogénération) s'implantent sur les territoires. Ces unités sont gérées par de grands groupes agissant sans aucune concertation avec les acteurs de la forêt et des territoires. Il faut garantir à tous prix l'approvisionnement des installations. Les zones faciles sont surexploitées, les zones difficiles inexploitées. Des opérateurs peu scrupuleux réalisent des coupes à blanc partout où ils le peuvent, sans souci de la gestion à long terme des forêts, et sans aucune considération pour les enjeux paysagers ou écologiques. Il s'ensuit à terme une dégradation des qualités et potentialités des territoires forestiers. **Loin d'être un atout pour la gestion des forêts, l'implantation de ces unités industrielles déstructure au final le monde forestier.**

E) Le scénario positif : forestiers et utilisateurs de bois développent des stratégies communes pour la valorisation de la ressource forestière

- Entre le « tout local » et le « tout mondial », les forestiers français inventent un modèle performant de valorisation de la ressource : tout en tirant parti des opportunités qu'offrent les marchés mondiaux, ils développent au niveau des territoires des stratégies communes pour l'approvisionnement des utilisateurs de bois locaux. **Forestiers publics comme privés se mobilisent pour garantir aux utilisateurs un approvisionnement sécurisé**, conforme à leurs besoins.

Sur cette base, ces derniers mettent au point de nouveaux produits, conquièrent de nouveaux marchés. Les territoires soutiennent le développement de micro-filières de qualité. Le bois est mieux rémunéré, ce qui permet d'investir dans la gestion durable de la forêt : la ressource est gérée dans une optique de long terme.

- Le développement des filières, et notamment le bois énergie, est saisi par les territoires comme une opportunité : il génère de la création d'emploi, de la richesse sur les territoires. Des entrepreneurs de travaux forestiers s'installent, ainsi que des transporteurs locaux.
- Au niveau forestier, **la récolte de biomasse fait l'objet d'une approche concertée entre les propriétaires, les collectivités, les acteurs de la filière.** L'évaluation de l'opportunité de récolter telle ou telle fraction de biomasse sur tel ou tel massif est faite sur une base partagée : on prend en compte l'évaluation des volumes disponibles, les enjeux paysagers, écologiques et environnementaux, et la gestion à long terme de la ressource. **Le bois énergie devient un moteur pour la sylviculture.** Dans certaines zones, il permet de conduire des opérations d'amélioration sylvicole de taillis jusque là laissés à l'abandon. La forêt étant devenue un moteur reconnu de développement des territoires ruraux, les propriétaires forestiers sont de plus en plus nombreux à se pencher sur la gestion de leur forêt. Leur niveau de motivation augmente considérablement. Les groupements, associations et syndicats de propriétaires recrutent, et deviennent des partenaires reconnus de l'aménagement du territoire.

III. Conclusion

A) Les enjeux

L'enseignement principal que l'on peut tirer des scénarios précédents pourrait être formulé ainsi :

Sur le long terme, l'augmentation de la mobilisation de la ressource n'est possible et souhaitable que si elle va de pair avec une réflexion sur :

- **La production de cette ressource par les forestiers, publics et privés,**
- **La valorisation de cette ressource par les utilisateurs de bois.**

L'enjeu clef semble bien être la capacité des acteurs à élaborer des projets partagés incluant ces trois dimensions : production, mobilisation et valorisation de la ressource.

Au niveau des territoires, et plus particulièrement sur la question du bois énergie, cet enjeu peut être formulé, sur un mode plus concret, comme **la capacité des acteurs**

de la forêt et du bois à mettre au point des stratégies communes pour l’approvisionnement des utilisateurs de bois.

B) Les menaces

La menace principale serait que les acteurs de la forêt et du bois renoncent à investir dans l’élaboration de ces nouvelles stratégies

- Par manque de moyens, de temps, de disponibilité, dans un contexte de difficultés économiques et de concurrence exacerbée, l’attention et l’énergie des acteurs forestiers étant accaparée par des enjeux de très court terme,
- Ou par résignation face à un système réputé inchangeable.

C) Les atouts

Dans ce contexte, les atouts sur lesquels les forestiers peuvent s’appuyer sont principalement :

- Les démarches initiées au niveau des territoires, impulsées ou relayées par les collectivités : Chartes forestières de territoire, Plans de développement de massif, Pôles d’Excellence Rurale dédiés à des problématiques forestières, etc.
- L’intérêt croissant de la société pour le bois comme ressource locale et renouvelable (problématique du réchauffement climatique, etc.)

Au demeurant, on peut également citer les atouts suivants :

- Les potentialités liées à la ressource forestière elle-même, fruit de l’implication des forestiers publics et privés depuis des siècles ;
- L’existence préservée dans la plupart des territoires ruraux de tous les maillons de la filière forêt bois, ainsi que de l’appareil de développement forestier.

**QUATRIEME PARTIE :
PROPOSITIONS D' ACTIONS**

I. Exigences qualité

Nous avons demandé à chacun des acteurs auditionnés ce que devaient être les exigences qualité en matière de mobilisation du bois dans les forêts privées.

Les exigences qualité correspondent aux grands principes à respecter, à l'esprit dans lequel l'action doit être conduite. La prise en compte de ces exigences comporte une **dimension stratégique forte** : ces exigences sont en effet des conditions *sine qua non* de l'engagement des acteurs.

Trois exigences fortes se dégagent des entretiens :

A) Exigence 1 : Mobiliser plus, mais pas n'importe comment !

C'est l'exigence la mieux partagée : à peu près tous les acteurs auditionnés s'accordent sur ce point. Il est clair qu'il y a dans les forêts françaises, et plus encore dans les forêts privées, un potentiel insuffisamment exploité. Sa mobilisation représente un enjeu fort pour le développement des filières, et par conséquent pour le dynamisme économique des territoires. Pour autant, cette mobilisation doit respecter certains principes. Il est essentiel – et de nombreux acteurs ont insisté sur ce point – de ne pas compromettre le potentiel forestier. Autrement dit, **tout acte de récolte doit s'inscrire dans le cadre de la gestion à long terme de la forêt** ; il ne doit pas être aveuglément dicté par des logiques extérieures à la forêt (de type approvisionnement d'une unité industrielle grosse consommatrice de bois).

B) Exigence 2 : Un soutien de la société à la forêt privée dans le cadre d'un « contrat »

L'amélioration de la gestion et de la mobilisation du bois en forêt privée nécessite des efforts importants que les propriétaires ne peuvent être les seuls à supporter, pour deux raisons :

- D'une part, ils ne disposent pas toujours des moyens suffisants (pour l'amélioration de la desserte par exemple),
- D'autre part, l'enjeu concerne la société dans son ensemble, et non les seuls forestiers.

Partant de ce constat, plusieurs responsables auditionnés considèrent que le soutien de la société à la forêt privée est souhaitable, mais suppose en contrepartie un engagement plus fort des propriétaires. Exemples de propositions basées sur cette exigence :

- Exonérer d'impôts ou de taxes foncières les seuls propriétaires qui s'engagent à élaborer et respecter un plan simple de gestion¹². Variante plus radicale : « Taxer forfaitairement la forêt pour inciter les propriétaires à vendre leurs bois »
- Financer des routes forestières en forêt privée si les propriétaires s'engagent collectivement dans un plan de gestion/exploitation de leurs forêts.
- Au niveau national, renégocier le soutien de l'Etat à la forêt privée sur la base notamment d'objectifs de stockage et substitution de carbone (dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique).

A travers de telles propositions (toutes tirées des entretiens d'audit), c'est donc une logique de « contrat » entre la société et les forestiers qui se fait jour.

C) Exigence 3 : Faire du bois énergie un facteur de développement durable des territoires

L'implantation de chaufferies collectives dans les territoires ruraux est dans l'ensemble perçue comme une opportunité par les acteurs de la forêt et du bois. Toutefois, plusieurs personnes auditionnées considèrent que le bois énergie ne s'imposera durablement que si l'on apporte la preuve de sa contribution au développement durable des territoires. Concrètement, il semble qu'il y ait consensus autour de quelques grands principes :

- Chercher à réduire au maximum le rayon d'approvisionnement des unités ;
- Répartir au mieux les chaufferies sur le territoire en tenant compte de la ressource disponible localement ;
- Eviter l'implantation de grosses unités consommatrices de biomasse (type cogénération) tant que les forestiers ne sont pas organisés pour en assurer l'approvisionnement dans de bonnes conditions.

¹² Des propositions de ce type sont formulées dans le rapport Bourcet (*Audit de la forêt privée sur la première mise en marché des bois*, Jean Bourcet, Pierre Robert, Antoine Zeller, Mars 2007)

II. Les propositions d'action des acteurs auditionnés

Dans l'ensemble, les personnes auditionnées formulent assez peu de propositions d'action pour améliorer la mobilisation du bois en forêt privée. Nous citons ici les principales :

*Les symboles + indiquent la fréquence avec laquelle ces propositions ont été formulées au cours des entretiens.
(++++): Proposition partagée par de nombreux acteurs
Pas de + : Proposition formulée par une seule personne*

A) Actions centrées sur les motivations individuelles des propriétaires

- Poursuivre ou accélérer le processus de regroupement des propriétaires privés. (+ + +)
- Taxer forfaitairement la forêt pour inciter les propriétaires à vendre ; système de dégrèvement pour les propriétaires élaborant des plans de gestion. (+ +)
- Renforcer les moyens pour l'animation et la sensibilisation auprès des propriétaires privés¹³. (+ +)
- Sensibiliser le monde agricole à la gestion forestière, en l'introduisant dans les programmes de formation agricole initiale et continue¹⁴.

B) Actions pour favoriser l'émergence de projets collectifs

- Améliorer le réseau de desserte forestière, dont l'insuffisance constitue à ce jour le principal frein à la mobilisation du bois ; expliciter les enjeux liés à la desserte¹⁵. (+ + + +)
- Pour le bois énergie, établir des plans d'approvisionnement conjuguant forêts publiques et privées.
- Mettre au point de systèmes commerciaux favorisant des relations de proximité, notamment pour le bois énergie. (+ +)

¹³ Cette proposition repose sur le constat d'un manque de moyens en forêt privée. Deux acteurs font la comparaison avec le secteur agricole et son réseau de techniciens de terrain. L'un d'eux rappelle que les grandes « révolutions » dans le monde agricole, comme la mécanisation, ont été rendues possibles par un intense travail de sensibilisation et d'animation.

¹⁴ Constat basé sur l'idée que le monde agricole méconnaît la forêt. En surface, 14 % de la forêt privée appartient à des agriculteurs.

¹⁵ Selon un acteur, les routes forestières permettent non seulement de sortir du bois, mais aussi de faire entrer le propriétaire. Elle peuvent donc renforcer le lien souvent distendu entre les propriétaires et leur forêt. D'autres acteurs insistent sur les autres bénéfices de la desserte : pratique de la chasse et gestion cynégétique, par exemple.

- En matière de sensibilisation des propriétaires forestiers, privilégier l'action centrée sur des territoires (type Plan de développement de massif) par rapport à l'action diffuse ; impliquer les élus dans les démarches forestières ; mettre au point des outils cartographiques de visualisation de la ressource. (+ +)
- Créer une cellule économique régionale permettant aux acteurs de la filière d'initier une réflexion commune¹⁶.

C) Autres propositions

- Privilégier la futaie irrégulière, qui produit sur la durée autant de biomasse et davantage de bois d'œuvre que la futaie régulière¹⁷.
- A l'échelle nationale, négocier davantage de moyens pour la forêt privée en mettant en avant les aspects stockage et substitution de carbone.

III. Conclusion : combiner deux types d'approches complémentaires pour inciter à la vente de bois

A) Les approches centrées sur les motivations individuelles des propriétaires

1) *En quoi consistent-t-elles ?*

Ces approches consistent à convaincre le propriétaire forestier de l'intérêt pour lui de gérer sa forêt ou de vendre du bois :

- Dans une optique de sensibilisation (ex : conseil dispensé par le CRPF),
- Dans une optique plus commerciale (ex : démarchage par un acheteur de bois),
- Ou encore à travers des dispositifs d'incitation (ex : mesures fiscales).

2) *Intérêts et limites*

Intérêts :

- Compétences existant au sein des organismes (coopératives, CRPF, exploitants...)

¹⁶ Proposition émanant d'un acteur de la filière en Midi-Pyrénées

¹⁷ Selon l'estimation d'un responsable forestier de Rhône-Alpes

Limites :

- Pour être efficace, une telle approche suppose une connaissance fine de la « psychologie » des propriétaires forestiers. Or, comme nous l'avons vu, il n'y a pas de propriétaire type, mais au contraire une grande diversité de profils et d'intérêts.
- Une telle approche laisse inchangés les problèmes et les freins plus globaux à la mobilisation du bois (problème de desserte, environnement social hostile à l'exploitation forestière, faible valorisation économique du bois, etc.)

3) Propositions / perspectives

➤ Affiner la connaissance des propriétaires privés

La connaissance des motivations des propriétaires forestiers privés est une tâche ardue, étant donné leur très grande diversité. Il paraît possible d'affiner cette connaissance en s'appuyant sur l'expertise de ceux qui les rencontrent au quotidien (acheteurs de bois, techniciens de coopératives, etc.). Pourquoi pas animer un séminaire de réflexion collective sur ce thème en associant un panel d'acteurs de terrain ?

➤ Aller vers une typologie stratégique

En terme de marges de progrès pour la mobilisation du bois, il est nécessaire d'avoir une typologie stratégique des propriétés et ou des propriétaires. Les analyses des acteurs auditionnés permettent d'esquisser une telle typologie :

Type de propriété	Marge de progrès (selon acteurs auditionnés)	Enjeux principaux
Propriété gérée, orientée production de bois d'œuvre, concernée par un PSG	Moyenne ou faible	✓ Disposition du propriétaire à offrir pour le bois énergie ✓ Application plus rigoureuse des PSG
Propriété peu ou pas gérée, mais facilement exploitable (surface > 4ha, accessible)	Importante (47% des forêts privées selon le rapport Bourcet)	✓ Faire entrer ces forêts dans les circuits économiques ✓ Les gérer dans une optique de développement durable
Propriété peu ou pas gérée, difficilement exploitable (morcellement, pente, etc.)	Importante à long terme Trop difficile selon certains acteurs	✓ A long terme créer les conditions d'exploitation de ces forêts (regroupement de gestion, desserte, etc.)

Tableau 3 : Esquisse de typologie stratégique des propriétés forestières

➤ Réexaminer la fiscalité s'appliquant à la propriété privée

Plusieurs acteurs auditionnés soulignent que la fiscalité actuelle engendre des aspects pervers par rapport à la gestion des forêts privées. Un réexamen permettrait non seulement de corriger ces défauts, mais également de favoriser la gestion forestière.

Par exemple, l'impôt foncier n'est pas perçu sur les très petites propriétés, ce qui conduit à un certain immobilisme (« ce sont des forêts qui ne coûtent rien et ne rapportent rien¹⁸ ».). Or ces parcelles sont non seulement improductives, mais occasionnent souvent une gêne pour la gestion des forêts environnantes. Une imposition minimale, conjuguée à une exonération des droits de mutation, pourrait inciter à la vente de ces propriétés et à leur rattachement à des propriétés contiguës.

Un réexamen de la fiscalité devrait permettre :

- De faciliter la mise en vente des très petites propriétés (<4ha),
- De favoriser les démarches favorisant la gestion forestières :
 - Propriétés gérées avec un Plan Simple de Gestion,
 - Groupements forestiers,
 - Propriétés avec un mandat de gestion ou de commercialisation.

Des propositions allant dans ce sens sont détaillées dans le rapport Bourcet.

B) Les approches multi-acteurs au niveau d'un territoire

1) En quoi consistent-elles ?

Ces approches consistent à inscrire la gestion et l'exploitation des forêts dans un projet de territoire, porté par les élus, la population, les acteurs économiques. Elles reposent sur l'explicitation et la confrontation des offres et demandes des différents acteurs concernés.

De telles démarches peuvent être conduites à différentes échelles :

- Massif forestier. Ex : Plan de développement de massif
- Pays, Parc Naturel Régional... Ex : Chartes forestières de territoire

2) Intérêts et limites

Intérêts :

Pour plusieurs des responsables auditionnés, c'est la véritable voie pour accroître durablement la mobilisation des bois en forêt privée. Elle apparaît en effet comme :

- La condition pour que la gestion forestière redevienne localement une source d'identité positive pour les propriétaires ;

¹⁸ A l'inverse, pour les propriétés forestières soumises à l'impôt foncier, le taux d'imposition est si élevé qu'il a tendance à décourager les sylviculteurs.

- La condition pour que les collectivités soutiennent les forestiers et la sylviculture
- La condition pour établir dans la durée une relation de confiance entre propriétaires forestiers et utilisateurs de bois.

Limites :

- Difficulté à identifier les échelles territoriales pertinentes pour mener de telles démarches,
- Problème de méthodologie face à des questions complexes et multi-acteurs,
- Moyens pour animer dans la durée de telles dynamiques.

3) Propositions / perspectives

➤ Créer des lieux pour penser conjointement la production, la mobilisation et la valorisation du bois

Nombre d'acteurs de la forêt reconnaissent que le manque de connaissance et de confiance mutuelle entre l'amont et l'aval est au final préjudiciable à tous. Beaucoup se disent intéressés par l'élaboration de stratégies communes, mais considèrent qu'il n'y a pas suffisamment de lieux permettant des échanges constructifs. Deux niveaux privilégiés semblent se dégager des entretiens :

- Le niveau régional, pour les acteurs des filières. L'animation d'une réflexion commune pourrait être de la responsabilité des interprofessions dans les régions qui en sont dotées.
- Le niveau des territoires (PNR, Pays, Communautés de communes), pour des projets plus globaux autour de la forêt. La mise en place des Chartes forestières va dans ce sens.

➤ Développer des méthodologies d'émergence de projet

L'élaboration de stratégies communes ne va pas de soi lorsqu'elle concerne des acteurs aux logiques différentes et aux intérêts divergents. La recherche de l'intérêt commun partageable nécessite des méthodologies adaptées.

ANNEXE : Liste des personnes auditionnées

1 - Région Champagne-Ardennes

<i>Organisme</i>	<i>Interlocuteur</i>	<i>Département (pour les propriétaires)</i>
CRPF	<input type="checkbox"/> M. BARBIER <input type="checkbox"/> M. JUINO	
Valeur Bois (interprofession)	<input type="checkbox"/> Jean-Georges COMBES	
ONF	<input type="checkbox"/> Dominique DARPIN	
URACOFOR	<input type="checkbox"/> Marjorie CASSAGNAUD	
Coopérative Forêts et bois de l'Est	<input type="checkbox"/> Damien FRANCOIS	
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Bernard LISCH	Marne
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Gilles TARDIVIER	Marne
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Didier LAMPSON	Ardennes
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Antoine de POUILLY	Ardennes
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Hubert BALSAN	Ardennes

2 - Région Midi-Pyrénées

CRPF	<input type="checkbox"/> Luc BOUVAREL	
SEBSO	<input type="checkbox"/> Jean SIONNEAU	
Sud Abies	<input type="checkbox"/> Jean-Louis MASSON	
Syndicat des Forestiers privés du Tarn	<input type="checkbox"/> Jean-Louis DE TORRES	Tarn
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Gérard FONTOVA	Saint-Gaudens (31)
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Henry FROSSARD	Saint-Martory (31)
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Henri DEDIEU	Muret (31) – propriété en Ariège
Propriétaire forestier	<input type="checkbox"/> Jacques DE BALORRE	Montesquieu-Volvestre (31)

3 - Région Rhône-Alpes

CRPF	Michel DE GALBERT	
Coopérative COFORET	Robert SOLVIGNON	
Exploitant forestier	Jean-Luc FESSY Antoine BETHENOD	Saint-Symphorien-de-Lay (42)
Propriétaire forestier	André BLANC	Noirétable (42)
Propriétaire forestier	Gérard BOURG	Leigneux (42)
Propriétaire forestier	René CHARLAT	Saint Didier sur Rochefort (42)
Propriétaire forestier	Jean LABOURE	Saint Romain d'Urfé (42)
Propriétaire forestier	Marc AVIAS	Le Cheylard (07)
Propriétaire forestier	Jean POPON	Désaignes (07)